



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES MONTAGES OPÉRATIONNELS DE BASE EN URBANISME

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par Philippe SEGUIN

Consultant-formateur en maîtrise d'œuvre
et d'ouvrage



LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES MONTAGES OPÉRATIONNELS DE BASE EN URBANISME

Les procédures d'urbanisme constituent le socle réglementaire de tout projet d'aménagement du territoire. Entre SCOT, PLUi, permis de construire et permis d'aménager, la complexité croissante des textes nécessite une maîtrise approfondie de leur articulation et de leurs implications juridiques.

Cette formation sur deux jours vous permettra d'acquérir une vision globale de la hiérarchie des normes d'urbanisme, de maîtriser les subtilités du règlement de zonage et des différentes procédures d'autorisation, et de sécuriser leurs pratiques professionnelles grâce à l'analyse des évolutions réglementaires récentes et de la jurisprudence applicable. Vous disposerez ainsi des outils opérationnels pour instruire, concevoir ou accompagner efficacement des projets d'urbanisme de base.

VOTRE FORMATEUR



Philippe SEGUIN

Consultant-formateur en maîtrise d'œuvre et d'ouvrage

Philippe SEGUIN est consultant-formateur en maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Ancien élève attesté de l'École nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), il est diplômé de la faculté de droit de Dijon en maîtrise d'ouvrage publique où il a obtenu une licence, une maîtrise et un DEA. Il est également diplômé de l'Institut de Gestion Sociale (IGS) de Lyon en 3^{ème} cycle de management et de développement des ressources humaines.

Il a exercé pendant 24 ans en tant que formateur consultant et directeur général de l'entreprise IMOP-DPA, organisme de formation spécialisé en maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage. Ses domaines d'expertise couvrent la gestion opérationnelle de maîtrise d'œuvre, la stratégie des marchés publics, la sobriété foncière et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Agent de collectivité locale, particulièrement des directions de l'urbanisme et de l'aménagement
- Élu
- Instructeur du droit des sols
- Chargé de projets immobiliers
- Responsable d'opérations immobilières

PRÉREQUIS

Connaissances de base aux opérations de construction et d'urbanisme ou avoir suivi la thématique relative aux bases en urbanisme réglementaire et opérationnel



OBJECTIFS

- Identifier les données de base essentielles relatives aux documents d'urbanisme et les impacts des documents d'urbanisme sur les autorisations d'urbanisme
- Connaître les critères de sélection des montages opérationnels simples en urbanisme et leurs combinaisons
- Appliquer la procédure du permis de construire
- Maîtriser la procédure opérationnelle d'un lotissement et étudier un projet d'éco-lotissement



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 **Tour de table d'introduction**

- Présentation des enjeux de la formation et recensement des attentes des stagiaires

9h15 **Les données de base essentielles inhérentes aux autorisations d'urbanisme**

- Le financement des équipements publics
- Le régime des zonages complémentaires
- Le droit de l'urbanisme et le droit de propriété

9h45 **Précisions sur les documents d'urbanisme afin d'appréhender les autorisations d'urbanisme**

- Analyse des orientations d'aménagement et de programmation
- Analyse du règlement de zone

10h30 Pause

10h45

- **Exercice.** Quiz et/ou questions ouvertes sur les données de base essentielles et les impacts des documents d'urbanisme vis-à-vis des autorisations d'urbanisme sous forme d'un travail individuel, suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

11h15 **Les procédures d'urbanisme opérationnel**

- Les autorisations conjointes
- Le permis groupé valant division
- Le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale
- Le permis de construire d'un établissement recevant le public « coque-vidé »
- Division du sol et aménagement : division primaire et lotissement

12h30 Déjeuner

14h00 **Les procédures d'urbanisme opérationnel (suite)**

- Le permis de construire sur domaine public déclassé
- Le permis de construire d'un ensemble immobilier unique
- Le droit de surélévation
- La convention de projet urbain partenarial
- Les évolutions réglementaires de la loi du 26 novembre 2025 : lotissement multi-sites
- Panorama sommaire des autres procédures d'urbanisme (approche des montages d'urbanisme complexes)

- **Exercice.** Questions ouvertes sur les procédures d'urbanisme opérationnel, leur combinaison et leur sélection sous forme d'un travail individuel, suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

15h30 Pause

LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET LA DÉCLARATION PRÉALABLE

15h45 **Cadre juridique et procédures d'urbanisme**

- Champ d'application
- Le certificat d'urbanisme
- Les CERFA et les pièces complémentaires analysées
- La loi de 1977 analysée

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 **Cadre juridique et procédures d'urbanisme des permis de construire et d'aménager**

- La procédure d'instruction
- Le permis modificatif
- L'affichage
- La déclaration d'achèvement attestant la conformité des travaux
- Les voies de recours

10h30 Pause

- **Exercice.** Quiz et/ou questions ouvertes et/ou étude de cas sur les permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme, leur instruction, leur gestion et voies de recours sous forme d'un travail individuel, suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

LE PERMIS D'AMÉNAGER ET LE LOTISSEMENT

11h30 **La procédure opérationnelle**

- La notion de permis d'aménager, les CERFA et pièces complémentaires analysées
- Les projets concernés par l'autorisation hors le lotissement
- L'autorisation : la distinction permis d'aménager / déclaration préalable
- La réalisation du lotissement
- La réglementation de la commercialisation des lots
- La gestion des équipements publics
- Statuts de l'ASL, cahier des charges et règlement de lotissement

12h30 Déjeuner

14h00

- **Exercice.** Quiz et/ou questions ouvertes et/ou étude de cas sur le permis d'aménager, la déclaration préalable, la réalisation du lotissement et la gestion des équipements publics, sous forme d'un travail individuel, suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

14h45 **Le projet architectural, paysager et environnemental (PAPE)**

- Les objectifs de la conception paysagère d'éco-lotissements
- Les 12 fiches-outils
- Le PAPE (PA1 à PA9)

15h30 Pause

- **Exercice.** Quiz et/ou questions ouvertes sur les 12 fiches-outils, le PAPE et une étude de cas relative à un éco-lotissement sous forme d'un travail individuel, suivi d'une correction interactive, de la fourniture d'une correction écrite et d'une auto-évaluation par l'apprenant

16h45 **Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés**

17h00 Fin de la formation

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse
 CP Ville
 Tél. Email
 N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)
 Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours
 Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom
 Fonction
 Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCA** : oui non

N° du bon de commande
 Les bons de commandes pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier numérique regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. En cas de formation à distance : les frais de gestion et de support. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

- 1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.
- 2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquons à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
 Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr

